Conditions Générales de Souscription d'annonces sur le site SeLoger - Annonceurs particuliers

Applicables à compter du 3 novembre 2026

Les présentes conditions générales de souscription (ci-après les « **CGS** ») régissent toute relation entre d'une part la société DIGITAL CLASSIFIEDS FRANCE (ci-après « **DCF** » ou « **LA SOCIÉTÉ** »), et d'autre part l'Annonceur Particulier, en vue de la souscription par l'Annonceur Particulier d'une ou plusieurs Annonces de mise en vente ou location de leur Bien, en vue de leur diffusion sur le site www.seloger.com (ci-après le « **Site** ») et l'application mobile SeLoger (ci-après l'« **Application** »).

1. DÉFINITIONS

Pour les besoins des présentes CGS, les termes en majuscules, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, ont la signification suivante :

- **Annonce ou Annonce à l'unité** : désigne l'ensemble des données (notamment textuelles, visuelles, photographiques, etc.) de l'Annonceur Particulier constitutives d'une offre de vente ou de location, rédigée en langue française, pour un unique Bien dont la description est détaillée dans l'Annonce et hébergée pour être diffusée sur les Supports.

- **Annonceur Particulier ou Annonceur** : désigne dans le cadre des CGS toute personne physique majeure et capable établie en France, titulaire d'un Compte Personnel et utilisant le Service à des fins exclusivement personnelles et non professionnelles et n'agissant pas directement ou indirectement pour le compte d'un professionnel de l'immobilier.

- **Application** : désigne l'application mobile SeLoger éditée par LA SOCIETE.

- **Bien** : désigne un bien immobilier ancien d'habitation ou un parking ayant déjà fait l'objet d'un transfert de propriété, disposant d'une adresse physique valide en France, et pour lequel l'Annonceur Particulier dispose de la propriété et/ou la jouissance lui permettant de le proposer à la vente ou à la location au public.

 Pour les biens proposés à la location :

 - Le Bien d'habitation doit respecter les caractéristiques d'un logement décent, ne pas laisser apparaître de risques manifestes pouvant porter

atteinte à la sécurité physique ou à la santé, et répondre aux critères de performance énergétique exigés afin de proposer un Bien à la location d'habitation.

- ❖ Le Bien doit disposer au moins d'une pièce principale ayant soit une surface habitable au moins égale à 9 mètres carrés et une hauteur sous plafond au moins égale à 2,20 mètres, soit un volume habitable au moins égal à 20 mètres cubes.
- ❖ Sont exclus les biens immobiliers professionnels et commerciaux ainsi que les biens immobiliers proposés en location saisonnière ou de courte durée n'excédant pas trois (3) mois.

- **Carte de Prospection** : désigne l'outil de localisation accessible aux professionnels de l'immobilier partenaires ayant souscrit à l'option Carte de Prospection leur permettant d'accéder à l'Annonce du Particulier ainsi qu'à l'Historique de l'Annonce depuis cet outil.

- **Charte Qualité** : désigne les conditions décrites en Annexe que doit respecter toute Annonce pour être diffusée sur les Supports. La Charte Qualité est également disponible depuis ce lien https://www.seloger.com/charte-qualite-particuliers.

- **Compte Personnel** : désigne l'espace gratuit que l'Annonceur doit créer et auquel il doit se connecter depuis le Site ou l'Application afin de bénéficier du Service.

- **Contenu** : désigne tout contenu ou information déposé(e) sur le Site ou l'Application par une personne tierce à LA SOCIÉTÉ, à destination du public et susceptible d'être signalé(e) par un Utilisateur, un Annonceur ou tout autre destinataire du Service. Il s'agit notamment du contenu des annonces immobilières, le contenu des pages des Annonceurs, les publicités, les messages échangés dans la Messagerie Instantanée, ainsi que les commentaires.

- **Contenu illicite** : désigne tout Contenu ou information qui, en soi ou par rapport à une activité, y compris la vente de produits ou la fourniture de services, n'est pas conforme au droit de l'Union ou au droit d'un Etat membre qui est conforme au droit de l'Union, quelque soit l'objet précis ou la nature précise de ce droit, conformément au Règlement sur les Services Numériques.

- **Espace Propriétaire** : désigne une section du Compte Personnel spécifiquement dédié aux Annonceurs Particuliers, dans laquelle ils peuvent notamment retrouver leurs Annonces.

- **Groupe DCF** : désigne la société DCF et toute autre société qu'elle contrôle ou qui la contrôle ou toute société contrôlée par l'une de ces sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

- **Historique de l'Annonce :** désigne toutes les modifications apportées à l'Annonce par le Particulier (notamment sur le prix et les caractéristiques du Bien).

- **Internaute** : désigne l'ensemble des internautes, visiteurs du Site / de l'Application.

- **Messagerie Instantanée** : désigne le service permettant aux Annonceurs Particuliers et Internautes d'échanger des informations sur les Biens.

- **Règles de Bon Usage de la Messagerie Instantanée** : désignent les conditions décrites en Annexe que doit respecter toute utilisation de la Messagerie Instantanée mise à disposition des Annonceurs Particuliers et des Internautes.

- **Service** : désigne le service de diffusion de l'Annonce sur les Supports, fourni par LA SOCIÉTÉ sur le Site / l'Application, ainsi que les services associés décrits à l'article 5 des CGS.

- **Site ou Site SeLoger** : désigne le site internet www.seloger.com édité par LA SOCIETE.

- **Sites Affiliés** : désignent les services électroniques interactifs exploités par des sociétés appartenant au Groupe DCF et sur lesquels est susceptible d'être diffusée l'Annonce.

- **Sites de Partenaires** : désigne les services électroniques interactifs exploités par des tiers, partenaires de LA SOCIETE, avec lesquels LA SOCIETE a conclu des accords de diffusion sur leur(s) site(s) Internet respectif(s).

- **Supports** : désigne indifféremment, l'Application et le Site SeLoger, les Sites Internet de Partenaires, les Sites Affiliés et les Supports Promotionnels.

- **Supports Promotionnels** : désigne tout support de toute nature que LA SOCIETE utilise afin de promouvoir le Site / l'Application, ainsi que son contenu et susceptible en conséquence de contenir tout ou partie d'Annonces (par exemple : la communication sur les réseaux sociaux, les brochures, adwords etc.).

- **Utilisateur** : désigne indifféremment l'Internaute ou l'Annonceur Particulier.

2. CHAMP D'APPLICATION

2.1. Les présentes CGS régissent toute relation entre LA SOCIETE et l'Annonceur Particulier et s'appliquent uniquement aux Annonceurs Particuliers.

Préalablement à l'utilisation du Service, il est de la responsabilité de l'Annonceur de vérifier son statut de particulier ou de professionnel, au regard de la réglementation applicable à sa situation.

Conformément à l'article D111-8. II du Code de la consommation, l'Annonceur Particulier est informé que le fait de se présenter comme un consommateur ou un non-professionnel alors qu'il agit à titre professionnel est constitutif d'une pratique commerciale trompeuse, punie des peines prévues par l'article L. 132-2 du Code de la consommation, à savoir un emprisonnement de deux ans et une amende de 300 000 euros.

2.2. L'accès au Service est strictement réservé aux personnes physiques majeures et capables, conformément à la législation française. Toute souscription par une personne mineure est interdite. LA SOCIETE se réserve le droit de vérifier l'âge de l'Annonceur et de refuser ou de supprimer toute Annonce souscrite en violation de cette disposition, sans préavis ni indemnité.

2.3. Le Service est exclusivement destiné aux Biens situés sur le territoire de la France Métropolitaine. Toute Annonce concernant un Bien situé en dehors de la France Métropolitaine sera refusée ou supprimée par LA SOCIETE sans préavis ni indemnité.

2.4. Les présentes CGS pouvant faire l'objet de modifications, les CGS applicables sont celles en vigueur et accessibles sur le Site / l'Application à la date d'utilisation du Service par l'Annonceur Particulier.

3. OBJET

3.1. Les présentes CGS ont pour objet de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles LA SOCIETE fournit à l'Annonceur Particulier le Service consistant en des prestations d'hébergement et de diffusion sur le Site / l'Application, et le cas échéant les Supports, d'une (1) ou plusieurs Annonce(s) de location ou de vente de Bien.

3.2. Toute souscription au Service par l'Annonceur d'une (1) ou plusieurs Annonces de location ou de vente vaut acceptation pleine et entière des documents contractuels suivants, constituant ensemble le cadre contractuel entre LA SOCIÉTÉ et l'Annonceur Particulier (ci-après « **le Contrat** ») :

- les présentes CGS dans leur version en vigueur au jour de la souscription au Service,
- la Charte Qualité annexée aux présentes CGS,
- les Règles de Bon Usage de la Messagerie instantanée annexées aux présentes CGS,
- les Conditions Générales d'Utilisation du Site accessibles à l'adresse : https://www.seloger.com/Conditions_Generales_d_Utilisation.html,
- les règles de fonctionnement du Site accessibles à l'adresse : https://www.seloger.com/classement_referencement.htm.

4. DESCRIPTION DES SERVICES

4.1. Création de compte

Avant de saisir son Annonce, l'Annonceur doit soit créer un Compte Personnel, soit se connecter à son Compte Personnel s'il en possède déjà un.

L'Annonceur doit saisir les informations suivantes : numéro de téléphone et adresse email valide, puis choisir un mot de passe.

En créant son Compte Personnel, l'Annonceur Particulier dispose d'un identifiant unique (adresse de courrier électronique) et d'un mot de passe strictement personnels, qu'il s'engage à conserver confidentiels et à ne pas transmettre à des tiers.

Tout accès à son Compte Personnel avec son identifiant et son mot de passe est réputé de plein droit avoir été effectué par l'Annonceur Particulier, sous sa seule responsabilité.

4.2. Diffusion de l'Annonce

4.2.1. Règles de création de l'Annonce

L'ensemble des champs notés d'une étoile (*) sur le formulaire permettant de compléter l'Annonce est obligatoire. L'Annonceur doit valider toutes les étapes de création de l'Annonce pour que celle-ci soit publiée. A défaut, celle-ci sera conservée dans l'Espace Propriétaire comme "brouillon".

L'Annonceur peut diffuser, s'il le souhaite, l'adresse exacte du Bien sur son Annonce. La localisation exacte est désactivée par défaut.

L'Annonceur est entièrement responsable des informations qu'il renseigne lors de la création de son Annonce. Il lui appartient de vérifier l'exactitude, la complétude et la

cohérence de l'ensemble des données (notamment textuelles, visuelles, photographiques) constitutives de l'Annonce.

Toute Annonce et son Contenu doivent être conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment la législation applicable à la vente et à la location immobilière, ainsi qu'aux présentes CGS et à la Charte Qualité. A défaut, LA SOCIÉTÉ se réserve le droit de ne pas diffuser l'annonce et ce, sans préavis ni indemnité, dans les conditions prévues aux articles 7 et 11 des CGS, ce que l'Annonceur reconnaît et accepte sans réserve.

Dans ce cas, l'Annonceur reçoit un courrier électronique lui indiquant que l'Annonce ne peut être diffusée et celle-ci restera disponible dans son Espace Propriétaire. LA SOCIÉTÉ se réserve toutefois le droit de supprimer à tout moment de l'Espace Propriétaire les Annonces ainsi bloquées.

La suppression puis la création, à l'identique, des mêmes Annonces immobilières est strictement interdite. LA SOCIÉTÉ se réserve ainsi le droit de les supprimer et/ou de suspendre le Compte Personnel ou de résilier le Contrat de l'Annonceur en cas de réitération dans les conditions prévues à l'article 11 des CGS.

4.2.2 Tarif

La souscription d'une (1) ou plusieurs Annonces de location ou vente pour diffusion sur les Supports est gratuite pour l'Annonceur Particulier.

Toutefois, LA SOCIETE se réserve la possibilité de modifier ses conditions tarifaires et de rendre le Service payant à tout moment, sous réserve d'en informer préalablement l'Annonceur Particulier dans un délai raisonnable.

Dans l'hypothèse où le Service deviendrait payant, toute modification ou édition de l'Annonce ou de l'Historique de l'Annonce par l'Annonceur Particulier serait également soumise à cette nouvelle tarification. L'Annonceur Particulier restera libre de refuser cette évolution tarifaire ; toutefois, dans ce cas, l'Annonce sera supprimée et ne sera plus diffusée sur les Supports.

4.2.3. Durée

(i) Mise en Ligne de l'Annonce

L'Annonce sera diffusée dans un délai maximum de 48 (quarante-huit) heures suivant la finalisation de son Annonce par l'Annonceur, sous réserve des contrôles de sécurité et de conformité pouvant être opérés par LA SOCIETE ou ses prestataires dans les conditions décrites à l'article 7 des CGS. L'Annonceur sera informé de cette Mise en Ligne par courrier électronique.

(ii) Durée de diffusion de l'Annonce

L'Annonce sera diffusée sur les Supports, jusqu'à sa suppression par l'Annonceur ou par LA SOCIÉTÉ dans les conditions prévues aux Articles 4.2.6 et 10 des CGS.

En outre, la SOCIÉTÉ se réserve la possibilité de supprimer toute Annonce publiée gratuitement et n'ayant fait l'objet d'aucune modification ou édition depuis plus de dix (10) mois. Cette suppression pourra intervenir sans préavis ni information préalable et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'Annonceur.

4.2.4. Supports de diffusion

L'Annonce sera diffusée sur le Site et l'Application, lesquels permettent également de consulter des annonces de location et de vente de biens d'habitation proposées par des annonceurs professionnels. Les Annonces diffusées par les Annonceurs Particuliers seront identifiées sur le Site et l'Application en tant qu'« annonces de particuliers ».

Les Annonces diffusées par les Annonceurs Particuliers identifiées en tant qu'« Annonce » ainsi que l'Historique des Annonces seront également diffusées sur l'outil Carte de Prospection.

L'Annonce pourra également être diffusée le cas échéant sur des Sites Internet de Partenaires, des Sites Affiliés et des Supports Promotionnels, ce que l'Annonceur accepte expressément.

4.2.5 Classement des Annonces

Les Annonces seront diffusées selon l'ordre de classement des Annonces défini dans la rubrique "Fonctionnement de notre site" du Site et de l'Application.

4.2.6. Modification et suppression de l'Annonce par l'Annonceur

L'Annonceur pourra modifier ou supprimer son Annonce à partir des liens hypertexte figurant dans le mail de Confirmation de la Mise en Ligne, ainsi que par l'intermédiaire de son Compte Personnel, accessible depuis le Site ou l'Application, dans la rubrique "Espace propriétaire".

L'Annonceur ne pourra cependant pas, une fois l'Annonce diffusée, modifier les informations suivantes : type de transaction (vente/location) et type de bien (maison, appartement, parking).

L'Annonceur s'engage à supprimer son Annonce dès lors que son bien n'est plus disponible à la visite, qu'il a été vendu ou loué, conformément à la Charte Qualité.

4.3. Service de Messagerie Instantanée

LA SOCIETE met à disposition des Annonceurs Particuliers et des Internautes un service de messagerie instantanée, uniquement destiné à partager et échanger des informations concernant les Biens. L'Annonceur s'engage à respecter scrupuleusement les **Règles de Bon Usage de la Messagerie Instantanée** figurant en Annexe des CGS.

L'Annonceur reconnaît que le non-respect des **Règles de Bon Usage de la Messagerie Instantanée** pourra entraîner des mesures de modération et/ou de suppression des Annonces ou des Comptes Personnels telles que décrites aux articles 6 et 10 des CGS.

4.4. Dossier du Locataire

L'Internaute en recherche d'un Bien en location a la possibilité de constituer un dossier de location déclaratif (ci-après "**le Dossier de Location**") et d'en donner accès à l'Annonceur.

Afin de constituer son Dossier de Location, l'Internaute doit saisir les informations suivantes :

- ses coordonnées personnelles : nom et prénom, numéro de téléphone.
- des informations sur la situation personnelle et professionnelle du (ou des) (co)locataire(s) et du (ou des) garant(s), ainsi que leurs revenus déclaratifs.
- un texte de présentation et l'objet de sa recherche.

Les éléments ainsi communiqués par l'Internaute, sous sa seule et entière responsabilité, constituent des données purement déclaratives ne faisant l'objet d'aucune vérification par LA SOCIETE. A ce titre, LA SOCIETE ne joue aucun rôle actif de nature à lui confier une connaissance ou un contrôle des données composant le Dossier de Location. LA SOCIETE ne peut en conséquence être tenue responsable de la complétude, de la fiabilité et de la véracité des données communiquées par l'Internaute en vue de la constitution de son Dossier de Location.

L'Internaute aura la faculté, en cochant la case prévue à cet effet, de donner son accord exprès à la transmission de son Dossier de Location à l'Annonceur diffusant l'Annonce à laquelle souhaite postuler l'Internaute. L'Annonceur pourra ensuite, depuis son compte personnel, accéder au Dossier de Location de l'Internaute.

L'Annonceur sera seul responsable de l'utilisation du Dossier de Location et reste libre de consulter ou non le dossier de qui lui aura été transmis et de contacter ou non l'Internaute, LA SOCIETE n'intervenant en aucun cas dans la sélection des candidats à la location ni, de manière générale, dans les relations entre l'Annonceur et l'Internaute.

4.5. Service d'accompagnement personnalisé

Afin d'accompagner au mieux l'Annonceur Particulier dans la réalisation de son projet immobilier (vente ou location), le Service inclut un suivi de la performance de l'Annonce.

A ce titre, et dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, l'Annonceur Particulier pourra être contacté par téléphone, par courrier électronique, ou par service de messagerie (notamment WhatsApp) par un conseiller de LA SOCIÉTÉ, pendant toute la durée du Contrat, y compris si l'Annonce est temporairement inactive ou suspendue.

Ce contact aura pour but d'accompagner l'Annonceur Particulier dans l'optimisation de son Annonce et, le cas échéant, de lui proposer une mise en relation avec des professionnels de l'immobilier partenaires.

5. CONTACTS

5.1. LA SOCIETE ne s'engage nullement sur un volume de contacts, ni sur la qualité des contacts reçus par l'Annonceur suite à la diffusion de l'Annonce.

5.2. Les coordonnées des contacts seront transmises à l'Annonceur par courrier électronique sur l'adresse électronique renseignée par l'Annonceur dans son Compte Personnel et seront également disponibles dans son Compte Personnel tant que son Annonce est en ligne. Une fois son Annonce supprimée, les coordonnées des contacts ne seront plus accessibles, ce que l'Annonceur accepte expressément.

LA SOCIETE ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la non-réception des contacts par l'Annonceur qui serait la conséquence d'événements indépendants de LA SOCIETE, tels que, sans que cette liste ne soit limitative, la suspension, l'interruption ou le mauvais fonctionnement de la messagerie électronique de l'Annonceur, l'interruption des réseaux de télécommunication ou tout cas de force majeure habituellement retenu par la jurisprudence.

6. MODÉRATION ET LUTTE CONTRE LES CONTENUS ILLICITES

Afin de protéger les Internautes et les Annonceurs, LA SOCIÉTÉ a mis en place divers mécanismes de modération permettant de modérer les Contenus et de lutter contre les Contenus illicites.

De manière générale, l'utilisation par LA SOCIÉTÉ d'outils de modération automatisés ou manuels ne saurait être interprétée comme un engagement de contrôle ou d'obligation de recherche active de Contenus Illicites publiés sur les Supports et, dans la mesure autorisée par la loi applicable, ne saurait engager la responsabilité de LA SOCIÉTÉ à quelque titre que ce soit.

6.1. Technologie de modération automatisée

Les Annonces et leur Contenu déposés sur le Site ou l'Application sont examinés avant publication par une technologie de modération automatisée qui vise à identifier les Contenus susceptibles d'enfreindre les présentes CGS ou la Charte Qualité ou de constituer un Contenu Illicite, ce que l'Annonceur reconnaît et accepte.

Ce système examine une variété d'éléments à travers le Contenu et notamment les mots-clés, les descriptions, la cohérence d'informations. Si aucune violation n'est identifiée, le Contenu est publié sur le Site et l'Application. Si une violation potentielle est détectée, le système de modération automatisé la transmet aux équipes de modération pour un examen plus approfondi ou la supprime automatiquement s'il existe un degré élevé de risque de violation des règles ci-dessus définies. L'Annonceur est informé par mail lorsque son Contenu n'est pas publié.

Ainsi, si LA SOCIÉTÉ estime que le Contenu constitue un Contenu Illicite ou viole les règles ci-dessus énoncées, elle se réserve le droit de prendre toutes mesures décrites à l'article 10 des présentes CGS.

6.2. Les mesures et décisions de modération de contenu

Les équipes de modération des Contenus du Site et de l'Application veillent, une fois qu'elles en sont informées et a posteriori de leur publication, à ce que les Contenus publiés n'enfreignent pas les présentes CGS ainsi que la Charte Qualité ou ne constituent pas un Contenu illicite.

Est notamment strictement prohibé sur le Site et l'Application tout élément qui semblerait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, aux présentes CGS et à la Charte Qualité, ainsi qu'aux bonnes mœurs, ou encore susceptible de heurter les Internautes.

Le rôle des équipes de modération implique :

- L'examen de Contenus identifiés en interne : l'équipe de modération peut vérifier de façon manuelle des Contenus aléatoirement ou pour lesquels un doute existe ;
- L'examen des signalements réalisés via le Système de signalement des Contenus illicites mis à la disposition des Utilisateurs et Annonceurs du Site et de l'Application (et les éventuelles réclamations) ;
- L'examen des réclamations réalisées via le Système interne de traitement des réclamations mis à la disposition des Utilisateurs ayant signalé du Contenu comme étant illicite.

Lorsque les équipes de modération prennent connaissance d'une violation des CGS, de la Charte Qualité ou de la présence d'un Contenu illicite, les mesures et décisions suivantes peuvent être prises :

- Suppression temporaire ou définitive du Contenu concerné sur le Site et l'Application ;
- Restriction de l'accès aux Services ;
- Blocage temporaire ou suppression définitive du compte dépositaire du Contenu concerné ou jugé frauduleux, après avertissement préalable.

Les équipes de modération déterminent si le Contenu et/ou le Compte Personnel doivent faire l'objet d'une mesure de restriction en fonction du risque et de la gravité qu'ils représentent. Elles peuvent limiter ou supprimer les Contenus ou les Comptes Personnels après une seule violation grave des Règles ci-dessus évoquées ou si elles déterminent que le Compte Personnel a publié un contenu illégal à plusieurs reprises, ou encore déposé plusieurs signalements ou réclamations manifestement infondés.

6.3. Modération de la Messagerie Instantanée

L'utilisation de la Messagerie Instantanée doit être destinée uniquement à partager des informations concernant les Biens et être conforme aux Règles de Bon Usage de la Messagerie Instantanée figurant en Annexe des CGS.

LA SOCIÉTÉ peut utiliser des outils et des algorithmes automatisés pour détecter le contenu des Messages échangés via la Messagerie Instantanée. Cette détection a pour objectifs la prévention de la fraude, l'amélioration de la qualité du Service, l'assistance client et le respect des présentes CGS, y compris les Règles de Bon Usage de la Messagerie Instantanée.

Si le Contenu d'un message présente des signes de comportement frauduleux ou illégal, de tentative de contournement de la finalité du Service, ou s'avère contraire aux présentes CGS ou aux Règles de Bon Usage de la Messagerie Instantanée :

- Ce Contenu pourrait ne pas être publié ou être retiré.
- L'Annonceur ou l'Utilisateur qui a envoyé ce Message est susceptible de recevoir un avertissement lui rappelant son obligation de se conformer aux lois applicables et/ou aux présentes CGS.
- Le Compte Personnel de l'Annonceur ou l'accès au Service de l'Utilisateur pourra être suspendu ou résilié, conformément aux dispositions de l'Article 10 des présentes CGS.

6.4. Les mécanismes de signalement de Contenu illicite

Tout Utilisateur ou Annonceur peut soumettre un signalement à partir du Site et de l'Application afin de signaler un Contenu considéré comme illicite ou contraire aux Conditions Générales d'Utilisation du Site, dont la procédure est décrite dans ces dernières : https://www.seloger.com/Conditions_Generales_d_Utilisation.html.

6.5. Système interne de traitement des réclamations

Les Annonceurs peuvent contester la décision de modération prise par LA SOCIÉTÉ en réponse au signalement pendant une période de 6 (six) mois à compter de la réception de la notification de la décision, en répondant directement au courriel de notification.

Ces contestations sont transmises à l'équipe de modération qui procédera à un nouvel examen du Contenu afin de confirmer ou non la décision.

6.6. Règlement extrajudiciaire des litiges

Les Annonceurs peuvent également choisir de contester la décision de modération prise par LA SOCIÉTÉ en soumettant le litige soit à un organisme de règlement extrajudiciaire des litiges certifié conformément au Règlement sur les services numériques, soit à un tribunal compétent.

7. ACCES ET DISPONIBILITE DES SERVICES

7.1. LA SOCIETE fait ses meilleurs efforts afin de rendre son Service disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, indépendamment des opérations de maintenance dudit Service et/ou de l'Application / du Site et/ou du/des serveur(s) sur le(s)quel(s) est hébergée l'Annonce.

A ce titre, LA SOCIETE est tenue à une obligation de moyens.

7.2. Toutefois, LA SOCIETE se réserve le droit d'interrompre l'accès au Site / à l'Application et tout ou partie du Service pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration. Ces interruptions de Service seront, dans la mesure des possibilités de LA SOCIETE, préalablement notifiées à l'Annonceur. En cas d'urgence, LA SOCIETE se réserve néanmoins le droit de suspendre partiellement ou totalement, pendant une durée raisonnable, tout ou partie du Service pour conduire toute opération technique requise. Ces interruptions de Service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation en faveur de l'Annonceur.

7.3. LA SOCIETE n'est pas éditrice des Sites de Partenaires, des Sites Affiliés et des Supports Promotionnels et n'intervient pas non plus en tant que prestataire technique à leur égard.

Aussi, LA SOCIETE ne saurait être débitrice d'une quelconque obligation d'accès ou de disponibilité les concernant.

8. GARANTIES ET RESPONSABILITÉ DE L'ANNONCEUR

8.1. L'Annonceur s'engage à fournir :

- des informations en tout temps exactes, complètes, sincères et véritables quant à ses coordonnées personnelles et garantit particulièrement que son adresse de courrier électronique renseignée est parfaitement valide et en état de fonctionnement, ainsi que toutes autres informations nécessaires à l'accès à son Compte Personnel et/ou au Service et à mettre à jour dans les meilleurs délais lesdites informations ;

- des informations en tout temps exactes, complètes, sincères et véritables relatives au(x) Bien(s) pour le(s)quel(s) il souhaite faire héberger et diffuser l'Annonce sur les Supports.

8.2. L'Annonceur garantit LA SOCIETE contre toute action ou réclamation judiciaire et extrajudiciaire et/ou condamnation fondée sur le non-respect de ses obligations légales ou de ses engagements contractuels, en particulier au titre des présentes CGS concernant notamment son Annonce.

8.3. L'Annonceur s'engage expressément à prendre à sa charge à première demande de LA SOCIETE l'ensemble des conséquences résultant d'une telle action ou réclamation et/ou condamnation, notamment, tous dommages et intérêts et/ou sanctions pénales auxquels serait condamnée LA SOCIETE ainsi que tous les frais occasionnés par une telle action ou réclamation, y compris les frais d'avocat.

8.4. L'Annonceur Particulier déclare, reconnaît et accepte que LA SOCIETE se contente, sans contrôle préalable et/ou systématique, tant sur le contenu que sur la validité et/ou la légitimité de l'Annonce, d'héberger son Annonce pour être diffusée sur le Site / l'Application, ainsi que, le cas échéant, les Supports, de sorte que LA SOCIETE reste totalement étrangère à la qualité et/ou la licéité de son Annonce et de son contenu, de même qu'à la conclusion d'un quelconque contrat de bail ou de vente entre l'Annonceur Particulier et un Internaute.

8.5. L'Annonceur Particulier s'engage à ce que son Annonce :

- ne soit pas illicite, contraire au principe de loyauté, à la décence, à la dignité humaine, à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;

- ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment de propriété intellectuelle, droit à l'image, ou encore par des textes diffamants, injurieux, dénigrants, obscènes, révisionnistes, faisant l'apologie de la commission de crimes ou de délits et plus généralement contraire aux lois ou la jurisprudence en vigueur.

8.6. L'Annonceur Particulier garantit en particulier qu'il dispose de l'ensemble i) des droits notamment de propriété intellectuelle afférents notamment à l'image du/des Bien(s) Immobilier(s) concerné(s) par l'Annonce et/ou plus généralement sur le contenu de l'Annonce ii) de la propriété et/ou de la jouissance et/ou le cas échéant des autorisations requises de tiers, en particulier du propriétaire du Bien, en vue de la mise en location du Bien.

L'Annonceur Particulier garantit LA SOCIETE contre toute action ou réclamation judiciaire et extrajudiciaire et/ou condamnation fondée sur le non-respect de ses obligations au titre du présent Article 8.6. et s'engage expressément à prendre à sa charge à première demande de LA SOCIETE l'ensemble des conséquences résultant d'une telle action ou réclamation et/ou condamnation, notamment, tous dommages et intérêts et/ou sanctions pénales auxquels serait condamnée LA SOCIETE ainsi que tous les frais occasionnés par une telle action ou réclamation, y compris les frais d'avocat.

8.7. Toute Annonce comportant des erreurs substantielles, qui n'identifierait pas correctement la nature du Bien Immobilier proposé ou qui serait non-conforme aux présentes CGS y incluant la Charte Qualité et dont LA SOCIETE prendrait connaissance y compris par notification de tiers, pourra être suspendue de plein droit par LA SOCIETE jusqu'à sa modification par l'Annonceur Particulier afin de la rendre conforme aux présentes CGS.

8.8. Sans que cela ne crée à sa charge une obligation de vérifier le contenu, l'exactitude ou la cohérence des Annonces, LA SOCIETE se réserve la faculté de demander à tout Annonceur Particulier de lui fournir tout document justifiant de la véracité des informations communiquées et contenus dans l'Annonce ou des autorisations nécessaires et préalable à la diffusion de l'Annonce, étant précisé que tout refus exprès ou implicite de l'Annonceur Particulier de fournir de tels documents entraînera le retrait immédiat et sans préavis de son Annonce, sans que l'Annonceur Particulier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

8.9. L'Annonceur Particulier autorise LA SOCIETE à reproduire et diffuser tout ou partie de son/ses Annonce(s) sur les Supports, notamment à des fins promotionnelles.

9. GARANTIES ET RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

9.1. L'activité de LA SOCIETE se limite à faciliter la mise en relation des Utilisateurs. La responsabilité de LA SOCIETE ne saurait en aucune manière être engagée dans le cadre des relations, accords et discussions susceptibles d'intervenir entre ces derniers, auxquels il incombe de réaliser les vérifications d'usage, notamment d'ordre légal, avant de conclure tout accord.

9.2. En toute hypothèse, LA SOCIETE ne saurait être responsable :

- en cas d'indisponibilité du Service pour des raisons telles que la défaillance du réseau public d'électricité, la défaillance des réseaux câblés de télécommunications, la perte de connectivité au réseau Internet due aux opérateurs publics ou privés, notamment de l'Utilisateur, dont les causes proviennent notamment de grèves, de tempêtes, de tremblements de terre ou de toute autre cause ayant les caractéristiques de la force majeure ;
- en cas d'utilisation du Service par un Utilisateur dans des conditions non-conformes aux termes des présentes CGS ou de la législation en vigueur ;
- dans les limites de la législation en vigueur, pour tout dommage indirect et ce y compris notamment les pertes de profit, de données ou tout autre perte de biens incorporels, et ce même si LA SOCIETE a été informée de la potentialité de tels dommages, pouvant survenir (i) de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service (ii) de la diffusion partielle ou l'absence de diffusion de l'Annonce (iii) suite à l'accès audit Service par un Utilisateur et/ou un Internaute non autorisé.

LA SOCIETE assume au titre des présentes une obligation de moyens.

10. RESTRICTION - SUSPENSION - RESILIATION

10.1. Suppression de son Compte Personnel par l'Annonceur

L'Annonceur peut à tout moment résilier sa souscription au Service en supprimant son Compte Personnel directement en ligne via le formulaire « Contact » accessible sur le Site / l'Application.

La suppression de son Compte Personnel, par l'Annonceur, entraînera la suppression de/des Annonce(s) attachée(s) audit Compte.

10.2. Restrictions et autres mesures prises par La SOCIÉTÉ

10.2.1 LA SOCIÉTÉ se réserve le droit de refuser ou de bloquer, sans notification préalable ni compensation financière, la publication d'une Annonce non-conforme (i) à la règlementation en vigueur et/ou (ii) aux CGS, incluant la Charte Qualité et/ou (iii) aux contraintes techniques inhérentes à la diffusion d'Annonces et/ou (iv) aux engagements contractuels de l'Annonceur et notamment dans l'hypothèse où ce dernier ne respecterait pas les critères de la notion d' « Annonceur Particulier » définie à l'article 2 des CGS.

Il en est notamment ainsi dans l'hypothèse où l'Annonceur (i) ne disposerait pas des droits de propriété intellectuelle sur le contenu de l'Annonce et/ou (ii) ne disposerait pas de la propriété et/ou jouissance du bien et/ou le cas échéant, des autorisations requises, en particulier du propriétaire du bien, en vue de la diffusion de l'Annonce présentant le bien.

10.2.2 La déclaration par l'Annonceur d'informations inexactes ou douteuses, ou l'absence de réponse par l'Annonceur aux demandes d'information de LA SOCIÉTÉ, notamment relatives à l'exactitude des informations contenues dans son Annonce, entraîneront la suspension de plein droit de tout ou partie du Service.

10.2.3. En cas de manquement de l'Annonceur à ses obligations contractuelles au titre des présentes CGS (y compris, sans que cette liste ne soit limitative, la Charte Qualité et les Règles de Bon Usage de la Messagerie Instantanée) ou pour des raisons sérieuses liées à la sécurité ou à l'intégrité du Site et/ou de l'Application, celles de ses Utilisateurs ou de tiers, ou encore à des fins d'enquêtes ou de prévention et de lutte contre les Contenus Illicites (notamment à la suite de la réception d'un signalement), LA SOCIÉTÉ se réserve la possibilité, à sa seule discrétion et en fonction de la gravité de la violation :

- D'empêcher la publication ou de supprimer le Contenu concerné.
- De restreindre ou de limiter l'accès et l'utilisation du Service ou du Site et de l'Application,
- De suspendre temporairement ou de supprimer définitivement le Compte Personnel de l'Annonceur ;
- Résilier de plein droit les présentes CGS et mettre fin au Service, immédiatement et sans préavis, et aux torts exclusifs de l'Annonceur.

Lorsque cela est nécessaire, l'Annonceur sera notifié de la mise en place d'une telle mesure afin de lui permettre de confirmer son engagement à se conformer aux lois applicables et/ou aux présentes CGS, de donner des explications à LA SOCIÉTÉ ou de contester sa décision conformément à l'Article 6.5 des présentes CGS. LA SOCIÉTÉ décidera, en tenant compte de l'ensemble des circonstances propres à chaque cas de figure et de la gravité de l'infraction, à sa seule discrétion, de lever les mesures mises en place ou non.

10.2.4. Les actions précitées s'exercent sans préjudice de tous dommages et intérêts pour dommages directs et/ou indirects auxquels LA SOCIÉTÉ pourrait prétendre.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1. L'Annonceur accorde à LA SOCIETE, pendant la durée d'exécution du Contrat, une licence non-exclusive d'utilisation pour le monde entier du Contenu de l'Annonce transmise par l'Annonceur à LA SOCIETE dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

11.2. L'Annonceur autorise LA SOCIETE à exploiter et/ou diffuser, et en tant que de besoin lui concède à titre non-exclusif, pour le monde entier, et pour une durée équivalente de la protection d'œuvres de l'esprit en France, des informations relatives ou issues du Bien et/ou de l'Annonce, en particulier dans le cadre de base(s) de données exploitées

commercialement, notamment sur les Supports, et notamment à des fins statistiques ou d'élaboration d'indicateurs de tendance du marché immobilier.

11.3. L'Annonceur reconnaît irrévocablement à LA SOCIETE la qualité de producteur de bases de données, au sens de l'article L.341-1 du Code de la propriété intellectuelle, des éléments indiqués à l'article 11.2 ci-dessus. Le contenu des Annonces pourra être utilisé par LA SOCIETE à des fins statistiques ou d'élaboration d'indicateurs de tendance du marché immobilier qui pourront être mis en ligne ou diffusés par LA SOCIETE. Les Parties conviennent que LA SOCIETE et les sociétés du Groupe , en leur qualité de producteur de la base de données, pourront s'opposer, si elles le jugent bon, à toute extraction d'une partie substantielle de son contenu.

12. DONNÉES PERSONNELLES

Les dispositions relatives à la protection des Données Personnelles des Utilisateurs sont détaillées dans la Politique générale de protection des données, disponible via ce lien: https://www.seloger.com/CGU_politique_de_confidentialite.html.

13. CESSION

LA SOCIETE pourra à tout moment transférer ou céder le Contrat et tous les droits et obligations octroyées en vertu de celui-ci à tout tiers et en notifiera ultérieurement l'Annonceur par écrit dans un délai raisonnable. L'Annonceur renonce à toutes réclamations à l'encontre de LA SOCIETE et dégagera LA SOCIETE de toute responsabilité en vertu du Contrat.

14. FORCE MAJEURE

La responsabilité de LA SOCIETE ne pourra pas être recherchée si l'exécution de l'une de ses obligations est empêchée ou retardée en raison d'un cas de force majeure tel que définie par l'article 1218 du Code civil tel que modifié par l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 et interprété par la jurisprudence des Tribunaux français, et notamment, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, incendies, dysfonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

15. PREUVE

Les Parties conviennent que toutes les données, informations, fichiers et tout autre élément numérique échangés entre les Parties constitueront des preuves recevables, valides, opposables et ayant la force probante d'un acte sous seing privé. Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique précités, sur le fondement de leur nature électronique. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et

opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Les dispositions qui précèdent relatives à la preuve ne sont pas applicables aux notifications entre les Parties prévues par courrier recommandé avec accusé de réception.

16. MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, LA SOCIETE adhère au Service du Médiateur de la consommation FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : Médiateur de la consommation FEVAD - BP 20015 - 75362 PARIS CEDEX 8 - https://www.mediateurfevad.fr.
Après démarches préalables écrites des consommateurs vis-à-vis de LA SOCIETE, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, **cliquer ici**.

17. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGS sont soumises au droit français.

En cas d'un quelconque litige entre LA SOCIÉTÉ et l'Annonceur Particulier, ce dernier peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du Contrat ou de la survenance du fait dommageable.

SeLoger
Charte qualité (particuliers)



En respectant les directives de publication, vous améliorez la qualité de vos annonces.

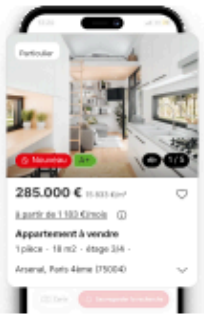
Nous savons que les annonces de meilleure qualité génèrent plus d'intérêt.
Avec cette Charte Qualité, notre objectif est de garantir une uniformité des annonces SeLoger, tout en offrant à nos utilisateurs la meilleure expérience possible.

Uniquement les biens "à vendre" ou "à louer" peuvent être publiés

Les biens qui sont loués, vendus ou qui ne sont plus disponibles à la visite doivent être retirés de la liste de résultats. Cela signifie qu'il n'est pas permis de maintenir un bien en ligne tout en indiquant dans la description qu'il est loué ou vendu. Les annonces de location saisonnière sont par ailleurs interdites. Une location saisonnière est définie comme une location de courte durée n'excédant pas 3 mois.

Le label "Nouveau"

Ce label est automatiquement et exclusivement attribué pendant plusieurs jours suivant la publication initiale de votre annonce.
Une prolongation de diffusion ou un changement de prix ne génèrent pas l'apparition de ce label.



SeLoger

Directives photos.

Obligatoire

- **Qualité Requise :** bonne résolution (1280×720 px minimum)
- **Minimum 2 photos :** Votre annonce doit inclure au moins 2 photos. Veuillez noter que les annonces avec moins de 5 photos ont tendance à générer moins d'attention.
- **La photo doit représenter le bien en question** et ne peut porter à discussion. Un cadre permettant de mettre le bien en avant est autorisé.
- **Propriété et Utilisation des photos :** Assurez-vous d'avoir le droit d'utiliser toutes les photos que vous publiez. Il est de votre responsabilité de vous assurer que toutes les autorisations nécessaires sont obtenues pour vos photos, y compris celles du propriétaire et des locataires actuels.



- **Toute photo publiée doit respecter notre Charte Qualité, nos Conditions Générales et notre Politique de Confidentialité.** Il est strictement interdit d'utiliser des images non liées à l'offre proposée, non autorisées, contrefaites ou à caractère pornographique.

Interdit



✗ **Captures d'écran**



✗ **Basse résolution**
(floues, pixélisées)



✗ **Bordures noires**



✗ **Mauvaise orientation**
(à l'envers, sur le côté)



✗ **Aucun élément extérieur**
(stickers, texte, logos...)



✗ **Aucune personne***
(identifiable ou non)



✗ **Aucun monument historique****

*Aucune personne (identifiable ou non) ne doit être visible. Pour les projets neufs, une exception est faite pour les images de synthèse.
**Aucun monument historique ne doit apparaître sur les photos, sauf si le monument est photographié depuis le bien lui-même.

DIGITAL CLASSIFIEDS FRANCE - SAS au capital de 715 697 667 € - 2-8, rue des Italiens, 75009 Paris
RCS Paris 789 177 391

SeLoger

Coordonnées & Description de la propriété.

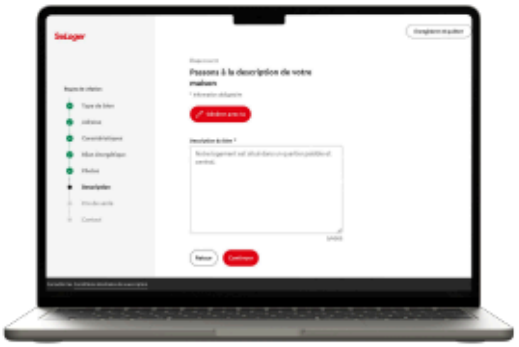
Indiquez uniquement vos coordonnées dans les champs prévus à cet effet.
Celles-ci ne doivent pas être reprises dans le titre, la description, sur une photo ou tout autre élément.

Fournissez autant de détails que possible dans votre description :

Champs obligatoires

Certains champs doivent être remplis pour pouvoir publier l'annonce.
Si ces champs sont manquants ou remplis de manière incohérente avec les critères du bien (par exemple, lister un "appartement" sous le type de bien "maison", ou entrer une surface de 1 m²), l'annonce ne peut pas être publiée ou sera suspendue/supprimée. **Les principaux champs obligatoires sont :**

- **Type de bien** (ex. : maison, appartement, etc.)
- **Location du bien** (Code postal et ville, voir détails sur la localisation de la propriété ci-dessous)
- **Prix**
- **Nombre de pièces** (pour les propriétés résidentielles)
- **Surface**
- **Le Certificat de Performance Énergétique** (DPE) si requis.



Champs interdits

L'annonce doit uniquement détailler les caractéristiques du bien proposé à la vente ou à la location. La description doit donc exclure les informations suivantes :

- **Coordonnées** (adresse e-mail, numéros de téléphone, etc. : ceux-ci ne doivent apparaître que dans les champs prévus à cet effet)
- **Liens externes**
- **Tout contenu promotionnel et/ou publicitaire** (ex. : offres de crédit)
- **Descriptions ne correspondant pas à la propriété**
- **Sollicitation monétaire avant le contact/la visite**

Toute autre mention qui contredit cette Charte Qualité, nos Conditions Générales ou notre Politique de Confidentialité est strictement interdites, notamment :

- Tout contenu rédigé dans une **langue étrangère contenant des termes ou des descriptions non liés au contenu proposé**
- Tout contenu contenant des **termes ou des descriptions non liés au contenu proposé**
- Tout contenu lié à **des biens immobiliers ou des projets de construction fictifs**
- Tout contenu **frauduleux ou destiné à induire l'utilisateur en erreur**
- Tout contenu **à caractère politique, religieux ou haineux**

DIGITAL CLASSIFIEDS FRANCE - SAS au capital de 715 697 667 € - 2-8, rue des Italiens, 75009 Paris
RCS Paris 789 177 391

SeLoger

Localisation du bien.

L'annonce doit être publiée sous la ville et le code postal où le bien est réellement situé.
Il est strictement interdit d'afficher un bien sous une commune qui ne correspond pas à son emplacement réel.

Adresse du bien :

- **L'adresse complète et exacte du bien doit être fournie** lors de la saisie de l'annonce et sera utilisée **pour géolocaliser le bien** sur la carte. Seule la zone approximative ou la localisation précise sur la carte sera affichée sur la plateforme, selon votre choix
- **Le bien ne doit être affiché que sous une seule adresse.** Si vous avez plusieurs propriétés identiques à la même adresse (ex: chambres étudiantes, garages, places de parking), incluez dans votre description le numéro d'unité, l'étage ou un autre détail qui distingue le bien des autres annonces



Le succès du propriétaire à trouver le bon acheteur ou locataire dépend de la précision et de l'exactitude des données qui y sont mentionnées. Pour Digital Classifieds France, il est essentiel que l'utilisateur s'assure que toutes les informations, références et données qu'il fournit sont pleinement conformes au contrat, aux conditions d'utilisation, aux conditions générales et à la politique de confidentialité définies sur sa plateforme, ainsi qu'à toutes les dispositions légales applicables.

Digital Classifieds France se réserve le droit de ne pas publier une annonce, ou de supprimer tout contenu non conforme de ses plateformes ou, si raisonnablement nécessaire, de supprimer l'annonce et/ou d'imposer des restrictions à la capacité de l'utilisateur à publier des annonces (désactivation du compte). La suppression des contenus non conformes ou de l'annonce elle-même ne donne droit au client à aucun remboursement ou compensation.

SeLoger

Règles de bon usage de la messagerie instantanée SELOGER

Afin de garantir un environnement sûr, efficace et respectueux pour tous les utilisateurs de notre messagerie, les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées. Le non-respect de ces consignes peut entraîner une suspension ou une exclusion définitive de la plateforme.

1. Communication respectueuse

- Communiquez toujours de manière respectueuse et courtoise. Les propos offensants, discriminatoires ou tout comportement assimilable à du harcèlement ou de l'intimidation sont strictement interdits. Le partage ou l'évocation de contenus obscènes, diffamatoires ou illégaux est prohibé et pourra être signalé aux autorités si nécessaire.

2. Discussions en lien avec le bien

- Les discussions doivent rester centrées sur le bien immobilier concerné. Ne partagez pas de contenus sans rapport, notamment des discussions personnelles, du spam ou des messages promotionnels.

3. Informations exactes

- Les informations partagées dans la messagerie doivent être exactes et véridiques. Le partage d'informations trompeuses ou mensongères pourra entraîner des sanctions, y compris la suspension du compte.

4. Protection de la vie privée

- Ne communiquez aucune information personnelle, donnée bancaire, pièce d'identité ou donnée sensible (ex : données de santé) via la messagerie.

5. Pas d'échange d'informations contractuelles

- Le Site n'est pas une plateforme de e-commerce et permet seulement la mise en relation entre un propriétaire et un acquéreur ou un locataire potentiel. Aucune information à caractère contractuel ne doit être échangée via la messagerie, notamment, sans que cela soit limitatif, le prix, les modalités de garantie, les conditions de paiement ou le partage de photos supplémentaires.

6. Évitez les messages non sollicités

- N'envoyez pas de messages non sollicités ni de relances répétées à des utilisateurs qui n'ont pas répondu. Respectez le temps et la vie privée des utilisateurs en leur laissant le temps de répondre à leur rythme.

7. Pas de démarchage

- La messagerie est exclusivement réservée aux échanges relatifs à une annonce

immobilière. Il est interdit de proposer des services ou produits non liés.

8. Réponses dans un délai raisonnable

- Répondez aux demandes dans un délai raisonnable. Si vous n'êtes pas en mesure de poursuivre une conversation, informez votre interlocuteur et convenez d'un moment pour reprendre l'échange.

9. Activités suspectes ou inappropriées

- N'adoptez aucun comportement frauduleux, suspect, inapproprié ou abusif. Si vous êtes confronté à ce type de comportement, signalez-le immédiatement à notre service client. Veuillez noter qu'en cas de signalement par vous ou votre interlocuteur, l'intégralité de la conversation sera transmise à nos équipes.

10. Respect des règles de la plateforme

- Respectez l'ensemble des règles d'utilisation et des conditions du service. Tout manquement pourra entraîner une restriction d'accès à la messagerie ou d'autres sanctions.

11. Clôture des conversations

- Une fois la discussion ou la transaction (réalisée en dehors plateforme) terminée, veuillez clôturer la conversation afin de maintenir votre messagerie organisée et d'indiquer la fin de l'échange.